



Bulletin de l'ASL de La Clairière"

N°15 – mai 2015

Édito

Le mot du président

L'ensemble des membres du bureau se joint à moi pour vous remercier de votre présence et de votre représentation via votre mandat à notre dernière assemblée générale du 19 mars 2015. Votre mobilisation, qui est pour nous un véritable encouragement, a permis le vote de la résolution de modification des statuts. Cette assemblée générale a été l'occasion d'échanger sur vos sujets de préoccupation et de soumettre des pistes de travail élaborées par les groupes de travail créés par votre syndic. Notre ambition est de continuer dans cette voie de concertation, d'information et d'échanges avec l'objectif de préserver notre patrimoine commun (respect du cahier des charges, rénovation de l'éclairage collectif, entretien de voies privées et publiques) et d'améliorer les conditions de vie commune dans notre allée (stationnement, circulation).

Sommaire

UN NOUVEAU BUREAU

DOSSIER SPÉCIAL : LE STATIONNEMENT

ESPACES VERTS : LA ROCADE, SAUVONS NOS HAIES !

ENTRÉE DANS L'ÈRE INTERNET

APPEL DE CHARGES

ENTRETIEN DES MAISONS

RÈGLES DE PRINTEMPS

Savoir vivre

Taille des haies

SÉCURITÉ

NOTRE RENDEZ-VOUS PRINTANIER : le déjeuner en blanc

CONSEILS JARDINAGE

UN NOUVEAU BUREAU

Président de l'ASL : Christian Lez – **Trésorerie :** Roselyne Boucher – **Secrétariat :** Marie-Françoise Leudet.

Architecture et CDC : Gaël Gohier, Gérard Metzinger & Marie-Françoise Leudet – **Voirie :** Jean-Éric Bourée & Éric Descorps-Declère – **Espaces verts :** Corinne Hascoët, Aliette Baud, Anne-Christelle Maciejewski & Gérard Metzinger – **Éclairage :** Christian Lez & Éric Descorps-Declère – **GT stationnement et sécurité :** Christian Lez, Gaël Gohier, Éric Descorps-Declère & Marie-Françoise Leudet – **Animations :** Caroline Dussaussois – **Bulletin et site web :** Marie-Françoise Leudet

DOSSIER SPÉCIAL : LE STATIONNEMENT

Ce dossier est ouvert depuis novembre dernier et nous avons recueilli un grand nombre de réponses à notre questionnaire lancé sur la liste de diffusion : plus de 40% de participation, preuve de votre sensibilité à ce problème. Car osons le dire, c'est bien un problème pour la majorité d'entre vous. Vous avez eu un exposé de la situation par Gaël Gohier lors de l'AGO de mars dernier, qui a identifié les points sensibles et soumis quelques solutions permettant d'améliorer notre cadre de vie.

Retour sur vos réponses :

Certains d'entre vous semblent bien chanceux, ils ne rencontrent pas de difficultés particulières... oui, mais il est fréquent de lire aussi que leurs voisins en ont... Question de sensibilité peut-être ? Ce qui ressort toutefois c'est que la bonne entente entre voisins, la courtoisie et le respect d'autrui sont les grands vainqueurs de ce challenge ! et... a contrario que le manque de respect est le facteur le plus désagréable à supporter.

Dans la vie quotidienne, vivre ensemble nécessite quelques efforts (mais doit-on appeler cela des efforts ?) : ne pas se garer devant le garage des autres, ou devant chez un voisin de manière systématique (pour ne pas gêner sa propre sortie de garage), veiller en se garant devant chez soi à ne pas gêner les manœuvres du voisin d'en face...

Voici les trois principales difficultés pointées dans vos réponses (sans ordre hiérarchique) :

1. Places « visiteurs »
2. Fonction du garage
3. Stationnement gênant voire dangereux

L'impression dominante est que les places manquent et pourtant, elles ont bel et bien été prévues : vous en trouverez le détail dans le procès-verbal de l'AGO mais gardons en mémoire les deux places de stationnement par maison, prévues dans le cahier des charges et les 16 parkings visiteurs donnant 37 places de plus. Mais apparaît justement là le premier problème, que vous notez avec une belle unanimité : nous n'avons pas, dans notre

allée, suffisamment de places visiteurs. D'autant plus que certains résidents se les approprent pour leur propre voiture, privant ainsi les autres de ces places supplémentaires.

Trop de colotis ne rentrent pas de voiture dans leur garage ou ne se garent pas sur leur descente de garage et encombrent le parc de stationnement.

Et votre exaspération est sensible lorsque vous évoquez le nombre de fois où les camions bennes ne peuvent pas passer à cause de voitures mal garées. Faut-il rappeler – c'est pourtant une évidence – que se garer à l'entrée d'un "doigt de gant", sur un rond-point, sur un passage piéton ou face à l'entrée principale gêne la visibilité et est donc dangereux.

Quant à la gêne dans la circulation, elle pourrait être évitée si chacun respectait les panneaux de stationnement interdit, il n'est qu'à voir le spectacle du gymkhana pour constater que les règles sont transgressées sans vergogne. Certains diront que cela force les voitures à ralentir... mais un stationnement "sauvage" et à intérêt personnel n'a jamais été la garantie de la sécurité des autres.

Souvenez-vous aussi que les stationnements gênants sont réglementés par l'article R417-10 du code de la route qui s'applique sur la rocade rétrocédée à la mairie. Et une verbalisation peut coûter cher, d'autant que les contraventions pour stationnement gênant vont passer de 35 à 135 € !

Alors que faire ? Quelles sont vos propositions ? Propositions que le groupe de travail qui s'est chargé de cet épineux problème a recueillies et a présentées lors de l'AGO.

La première des choses est d'informer et de clarifier les règles de circulation et de stationnement avec une meilleure signalisation, peinture au sol et panneaux d'interdiction de stationner visibles dans les endroits **dangereux**.

Comme... devant chez soi n'est pas chez soi... si l'on veut se garer *chez soi*, il faut trouver des places *chez soi*. Une évidence qui ne paraît pas telle à tout le monde, si l'on s'en tient à vos témoignages. Les propositions sont diverses : désencombrer son garage pour lui redonner sa fonction première, automatiser sa porte de garage pour faciliter la rentrée des voitures, aménager une place de parking supplémentaire sur son terrain (dans le respect du cahier des charges).

Pour les visiteurs ? Une habitude très simple est de se garer soi-même ailleurs quand on a des invités pour leur laisser la place... mais diront certains, encore faut-il trouver où se garer ailleurs !

C'est pourquoi une grande majorité d'entre vous évoquent la nécessité d'un parking visiteurs à l'extérieur de la résidence. L'étude est à mener en partenariat avec la mairie.

Le dossier est bien avancé et nous espérons que sa mise en œuvre se fera sans trop tarder.

LA ROCADE : SAUVONS NOS HAIES !

Et non ! Nous n'avons pas transformé les haies de millepertuis en place de stationnement ni en voie supplémentaire. Pourquoi donc certains ont-ils pensé qu'ils pouvaient tranquillement rouler dessus et les écraser ?

Cette opération de taille des haies a été faite pour que les plantes puissent se régénérer : les millepertuis sont taillés très bas tous les trois ans. Il faudra hélas les remplacer, c'est bien dommage.

Les haies ont été taillées pour une autre raison : la sécurité, et ce à la demande de plusieurs d'entre vous. En effet les poussettes ne passaient plus et les enfants n'étaient plus visibles par les voitures.

Alors... nous vous demandons de ne plus rouler sur ces haies qui voudraient bien pouvoir se développer sans connaître la marque de vos pneus.

ENTRÉE DANS L'ÈRE INTERNET

C'est voté ! Vous avez été nombreux à vous manifester pour nous permettre d'avoir le quorum nécessaire : 75% des voix de l'ensemble des propriétaires, il nous fallait un minimum de 66%. La mobilisation a donc permis de voter cette modification : vous recevrez désormais les convocations aux assemblées générales par courrier électronique. Vous avez déjà reçu le procès-verbal par cette voie. Bien sûr si vous ne nous avez pas donné d'adresse électronique, vous l'avez reçu ou allez le recevoir par voie postale.

Ces documents sont envoyés via la liste de diffusion du webmaster : webmaster@asllaclairiere.fr.

Nous avons une nouvelle adresse :

tresorerie@asllaclairiere.fr.

Vous vous en doutez, elle concerne les appels de charges.

Pour ce genre d'envois (convocation, procès-verbal et appel de charges), il est préférable que le bureau ait un accusé de réception. En l'absence de demande automatique, merci d'envoyer par retour de mail une confirmation de la réception de celui-ci. Cela évitera de doubler les envois.

Un simple clic pour vous, la tranquillité pour nous.

APPEL DE CHARGES

Et puisqu'on en parle... pensez à payer vos charges **avant le 30 juin**

Nouveauté : vous pouvez payer par chèque mais aussi par virement. Le numéro Iban est joint au courrier qui vous est envoyé.

Et voici les traditionnels articles... un peu répétitifs mais incontournables !

ENTRETIEN DES MAISONS

L'apparence des maisons est un point primordial pour l'harmonie de la résidence et si la palette de couleurs est très limitée par notre cahier des charges, ce n'est pas une raison pour ajouter de la couleur sur les murs : le travail des lichens rouges sur les pignons ne ressemble pas vraiment à un travail d'artiste !

Des toits moussus, des murs rougis par les lichens, les portes de garage écaillées... tout ceci donne un aspect négligé à notre résidence. En outre, nous l'avons signalé à plusieurs reprises (dans toutes les gazettes), nettoyer les mousses n'est pas une seule question d'esthétique mais une nécessité pour protéger toit et murs et en préserver l'intégrité. Sur un mur propre... vous verrez mieux si des fissures sont apparues et vous pourrez les reboucher rapidement avant qu'elles ne s'agrandissent.

Sur le site, vous trouverez à la page « entretien », quelques conseils, et à la page « adresses », les coordonnées d'entreprises qui font un tarif préférentiel pour les habitants de la Clairière. Pas besoin d'inscriptions. Mais bien entendu, vous pouvez choisir une tout autre entreprise.

RÈGLES DE PRINTEMPS

❖ Règles de savoir-vivre

Bricolage et jardinage, des activités bien printanières. Les tondeuses, les taille-haies ont repris du service, les karchers aussi... N'oubliez pas qu'il existe des règles, édictées par la mairie que nous vous rappelons :

- Les jours ouvrables, de 8h30 à 19h (en respectant l'heure du déjeuner) ;
- Le samedi, de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- Le dimanche, de 10h à 12h, mais mieux vaudrait préserver la tranquillité de tous le dimanche.

❖ Composteurs et poubelles

Les poubelles n'ont rien à faire dehors. Ce n'est pas bien difficile de les rentrer et même si elles sont rangées, de ne pas les laisser à la vue de tous.

Si vous avez un composteur, pensez aussi que vos voisins n'ont peut-être pas envie d'en profiter, en particulier de ses effluves lorsque la chaleur daigne nous rendre visite ; mettez-le à l'abri, à l'écart de la vue et de l'odorat.

❖ La hauteur des grillages et des haies

1,50 m devant, 1,80 m sur les côtés

Ça n'a pas changé mais nous le rappelons... La hauteur maximale des grillages est de 1 m et ils doivent être masqués par une haie vive. Quant aux haies, en bordure des voies, leur hauteur maximale est de 1,50 m et sur les autres limites séparatives, leur hauteur peut être portée à 1,80 m.

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Avec le printemps, hélas, les actes de vandalisme et de délinquance ressurgissent.

Récemment une voiture a été volée la nuit sur la rocade et depuis avril, la gendarmerie note une forte recrudescence de vols de véhicules de marque Renault, dont le démarrage se fait à l'aide d'une carte – ce qui ne signifie pas que les autres marques sont à l'abri de ce type d'effraction.

Quelques conseils :

Composer le 17 lorsque des individus suspects sont vus à proximité de voitures (sans pour autant tomber dans la psychose !)

La plupart des véhicules sont équipés d'antivol de série. Mais cet équipement ne suffit pas à arrêter les voleurs les plus expérimentés. Donc vous avez intérêt à stationner votre véhicule dans votre garage... c'est la gendarmerie qui le dit !

Et si vous êtes victimes de vol ou de dégradations : il faut évidemment déposer plainte... mais il est bon aussi de le signaler au bureau qui pourra adresser régulièrement un bilan au conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Gif.

POUR POURSUIVRE SUR UNE NOTE PLUS FESTIVE

NOTRE RENDEZ-VOUS PRINTANIER : le déjeuner en blanc

Dimanche 7 juin

Cette année, ce sera dans la raquette des numéros 35 à 53. Rendez-vous à 12h15 pour l'apéritif.

Toutes les explications sont dans le flyer qui vous a été distribué.

CONSEILS JARDINAGE

À L'OMBRE DES JARDINS EN FLEURS

Deux caractéristiques principales de nos jardins : une terre argileuse et beaucoup d'endroits à l'ombre, mais avec des configurations différentes : les uns recevant un peu de soleil, le plus souvent rasant, le matin ou le soir, ou à travers le feuillage d'arbres proches, d'autres ne recevant pas de soleil du tout, mais c'est plus rare.

Nous vous avons proposé en novembre une sélection d'arbustes originaux, nous poursuivons notre enquête pour vous soumettre une sélection de plantes vivaces auxquelles vous n'auriez peut-être pas pensé. Elles se plairont à l'ombre sur nos sols argileux, elles se plantent au printemps et fleurissent, les unes au printemps donc maintenant et d'autres à l'automne.

LA SÉLECTION D'ALIETTE ET ANNE-CHRISTELLE

Tout d'abord, quatre vivaces qui feront de beaux couvre-sol, au pied d'un arbre par exemple :

L'ÉPIMÈDE, FLEUR DES ELFES (EPIMEDIUM)



Excellent couvre-sol, il a un port buissonnant, persistant. Deux atouts : son beau feuillage, dans les tons de bronze ou de rouille selon les variétés et ses fleurs fines et délicates, à la palette de couleurs variée du blanc au jaune en passant par le rose ou le rouge.

SAXIFRAGE STOLONIFÈRE (SAXIFRAGA STONOLIFERA)



Idéale pour tous les jardins ombragés, avec son feuillage persistant et décoratif de couleur vert, veiné d'argent.

Les fleurs apparaissent à la fin du printemps, en grappes de 20 à 40 cm, blanches en forme d'étoiles parfois tachetées de rose ou de jaune. Les pétales inférieurs bien plus longs donnent un aspect étrange à ces fleurs, justifiant peut-être son nom commun de "saxifrage araignée".

PULMONAIRE « AZUREA »



Fantastique couvre-sol aux longues feuilles duveteuses : à partir de boutons pourpres, sur des tiges de 30 cm, les fleurs s'ouvrent bleu gentiane : c'est un ravissement dès le mois d'avril. Elle apprécie un sol drainant.

Le GÉRANIUM VIVACE n'est plus à présenter, mais ne l'oublions pas car c'est un incontournable, il est très résistant, de culture facile et fleurit tout l'été ; il nous offre un nombre incroyable de variétés, allant du rose au blanc en passant par le bleu et le mauve. Voici d'autres vivaces qui feront un merveilleux décor, par leur feuillage et leur floraison.

L'HOSTA de la famille des Liliaceae



Vous trouverez plusieurs dizaines de variétés. L'Hosta est très intéressant pour son feuillage (qui disparaît en hiver). En été, les fleurs blanches ou couleur lilas se dressent sur des hampes inclinées. Les feuilles vont du jaune au bleu vert en passant par une large déclinaison de vert suivant les variétés. La hauteur varie de 20 cm à 1,20 m. Les hostas peuvent être mises en pot et font de très belles potées sous un porche à l'ombre de nos entrées. Attention, les limaces et escargots en raffolent.

Tout le monde connaît l'anémone... c'est sûrement l'anémone des fleuristes (*Anemone coronaria*) mais connaissez-vous l'anémone des bois ?

L'ANÉMONE DES BOIS de la famille des Ranunculaceae



Elle se complaît au milieu des fougères, hostas, hellébores... De couleur blanche, la fleur fleurissant en avril pour certaines, se propage en allongeant ses rhizomes à fleur de sol et peut au fil des années s'établir en larges touffes. Sa hauteur est de 15 cm.

LE SCEAU DE SALOMON (POLYGOMATUM CURVIATYLOMUM) de la famille des Liliaceae



Il existe plusieurs variétés de cette plante venue d'Asie qui fleurit en avril/mai. Ses touffes portent des fleurs pendantes comme des clochettes, blanches ou roses, qui peuvent atteindre 30 à 40 cm ou 60 à 80 cm. Il possède des rhizomes très épais qui courrent sous le sol et peuvent ainsi facilement s'étaler. Cette vivace résiste à -20°C, elle vit longtemps et demande peu de soin. Attention ses fruits sont toxiques comme ceux du muguet.

L'HEUCHÈRE de la famille des Saxifragacées



L'heuchère est appréciée pour la beauté de son feuillage persistant aux pétioles très allongés offrant une large gamme de coloris, caramel, pistache, orange, en un dégradé de rouge et de pourpre. Disposées sur de longues tiges (30 cm), les fleurs, en petites clochettes allant du crème au rouge vif suivant les variétés, sont d'une grande finesse, ce qui leur vaut le nom commun de « désespoir du peintre ». Elle est rustique et facile à vivre, fleurissant en juin/juillet. Elle peut être disposée en bac ou en massif, ou encore réaliser de belles bordures. Elle aime la mi-ombre. Il peut être utile de lui apporter un peu de terreau pour éviter le sol détrempe.

Et... pour préparer l'automne :

L'ISODON (de la famille des Lamiaceae)



Plante herbacée formant une touffe ressemblant à une sauge. Elle fleurit sur ses longues tiges en une profusion de petites fleurs de couleur du mauve au bleu violet, en moyenne 3 à 4 semaines de septembre à novembre selon les variétés. Elle apprécie l'ombre avec un peu de soleil le matin ou à travers le feuillage d'un arbre. Tous les sols lui conviennent sauf s'ils sont trop secs ou détrempeés.

Vous voulez en savoir plus ? Voir les photos en couleur ? Avoir des idées d'arbustes de l'ombre... Rendez-vous sur la page du site web, « les plantes de l'ombre ».